

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtizia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUX*

**ABSENTES** : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Catherine HAMON

**Nombre de conseillers**

En exercice .....	33
Présents .....	25
Votants .....	28

**DCM n°131/2024 – 1.1.9**

**Services techniques - acquisition de matériel pour l'entretien des haies, talus et accotements - marché public de fournitures - consultation d'entreprises et autorisation d'attribution**

Rapporteur : Madame HAMON

Le budget communal 2024 prévoit l'acquisition d'une benne fermée pour les manifestations pour un montant de 10 000,00 euros, d'un lamier pour un montant de 14 000,00 euros et d'un broyeur d'accotement pour un montant de 12 000,00 euros destiné à remplacer celui de l'atelier technique du secteur de Saint-Mars-la-Jaille.

Le lamier est un nouveau matériel à atteler derrière un microtracteur. Son achat est justifié par la nécessité d'un gain de temps et de productivité sur les tailles de haies et pour l'entretien futur des haies bordant les liaisons douces. Il existe deux types de tête pour ce lamier : une tête de lamier à couteau pour les tailles de branchage des haies et une tête de broyeur pour faciliter l'entretien des talus inclinés. Le coût estimatif pour ces deux matériels complémentaires est supérieur au budget inscrit initialement pour l'acquisition d'un lamier.

Lors de la réunion de la commission communale aménagement du territoire en date du 15 mai 2024, les membres présents ont proposé de reporter l'achat de la benne fermée à début 2025 en vue d'en disposer pour l'organisation du programme Esti'Vallons 2025 et de procéder à l'achat des deux têtes de lamier et du broyeur d'accotement. En effet, les deux broyeurs disponibles sur les secteurs de Saint-Sulpice-des-Landes et Bonnoeuvre sont également vétustes et ne suffiront pas à assurer l'entretien des accotements sur tout le territoire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE.

Le coût estimé pour l'acquisition de ces deux matériels s'élève à 30 000,00 euros HT, soit 36 000,00 euros TTC.

Une reprise du broyeur d'accotement de l'atelier technique du secteur de Saint-Mars-la-Jaille serait à prévoir.

Au regard de cette estimation, il est proposé de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Compte-tenu de la nature des fournitures, le marché serait alloti selon la dévolution suivante :

- lot 1 - lamier,
- lot 2 - broyeur d'accotement.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère 1 - Prix des prestations</b>	<b>50,00%</b>
<b>Critère 2 - Valeur technique de l'offre</b>	<b>50,00%</b>
2-1 - Qualité de l'équipement	30,00%
2-2 - Garantie et service après-vente	15,00%
2-3 - Engagement sur les délais de livraison (selon délais renseignés dans l'acte d'engagement)	05,00%

Les termes de la consultation ont été travaillés en lien avec les élus référents à l'aménagement du territoire.

Afin de gagner du temps sur la procédure d'attribution de ce marché en vue de disposer le plus rapidement possible des matériels pour assurer un entretien optimal des espaces publics et afin de pallier à l'absence de séance du conseil municipal pendant la période estivale, il est proposé d'utiliser la procédure prévue à l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon laquelle « [...] la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché [...] ».

Monsieur VANDAELE demande si ce matériel se justifie par le remplacement de matériels actuellement utilisés. Monsieur LÉPICIER répond que oui mais pas uniquement car il est également proposé l'achat d'un lamier. Il explique que cet achat permettrait de gagner du temps pour la taille de haies et pour l'entretien futur des haies bordant les liaisons douces.

Madame TERRIEN demande à quoi serait destinée une benne fermée. Monsieur LÉPICIER répond que ce matériel serait utilisé pour les manifestations organisées dans le cadre de la saison estivale Esti'vallons et que cela éviterait aux agents techniques de devoir charger et décharger le matériel chaque semaine, comme c'est le cas actuellement.

Monsieur VANDAELE évoque le risque d'être très rapidement en surcharge avec l'utilisation d'une benne fermée pour la saison Esti'vallons. Monsieur LÉPICIER répond que cet achat sera rediscuté ultérieurement.

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,*

*Considérant les crédits ouverts sur le compte 215738-8200 du budget 2024 de la commune,*

*Sur avis des membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 15 mai 2024,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de fournitures alloti relatif à l'acquisition de matériel d'entretien des haies, talus et accotements ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer ledit marché dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2024 de la commune, à savoir 36 000,00 euros ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture  
ID : 044-200078079-20240618-DCM\_131\_06\_2024-DE

